



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction définitive

Val-de-Travers – Couvet BF 1842 – Rue Docteur Lerch 8

Description de l'ouvrage : Construction d'une piscine enterrée

Affectation parcelle : ZFRD

Requérant(s) : Sanije et Bujar Mehmetaj, Rue Docteur Lerch 8, 2108 Couvet

Auteur des plans : Prémat Allanfranchini Chantal, Amandiers 2, 2000 Neuchâtel

SATAC : 112737

Décision spéciale : Art. 14.11 al. 4 RAC (TOS) ; Distance à l'axe d'une route

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **10 février 2025**.

Val-de-Travers, le 10 janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAL

